



**LETTRE AUX PORTEURS  
DE L'OPCI « AVIVA INVESTORS EXPERIMMO ISR »**

Paris, le 17 mars 2022

**Objet** : Ajout du terme « ISR » à la dénomination de la catégorie de chaque Action de l'OPCI au 21 mars 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement porteurs d'actions de la SPPICAV « **AVIVA INVESTORS EXPERIMMO ISR** » gérée par la société de gestion ABEILLE ASSET MANAGEMENT (ci-après la « **SPPICAV**») et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, la SPPICAV a obtenu le Label ISR (« **Investissement Socialement Responsable** ») le 28 avril 2021 et sa dénomination sociale a été modifiée pour y adjoindre le terme « ISR » le 31 mai 2021.

Par la présente, nous vous informons de l'adjonction, à nouveau, à compter du **21 mars 2022**, du terme « ISR » à la dénomination de chacune des catégories d'Actions de la SPPICAV.

<b>Ancienne dénomination</b>	<b>Nouvelle dénomination</b>
Actions A	Actions A <b>ISR</b>
Actions B	Actions B <b>ISR</b>
Actions AFER EXPERIMMO	Actions AFER EXPERIMMO <b>ISR</b>

Nous vous informons que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément par l'Autorité des Marchés Financiers. Elles n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part ni ne modifient les autres caractéristiques de la SPPICAV.

Ces modifications sont par ailleurs sans incidence sur le profil de risque et de rendement de l'OPCI, tout comme sur son niveau d'échelle de risque. Aussi elles n'ouvrent pas de droit de sortie sans frais au bénéfice des porteurs.

Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de vos contacts habituels.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AVIVA INVESTORS FRANCE**